

## Tous les votes sont-ils égaux ? La dilution du vote des minorités visibles au Canada

Par Michael Pal (Université de Toronto) et Sujit Choudhry (Université de Toronto)

Janvier 2007

On sait depuis longtemps que le vote des citoyens des villes a moins de poids que celui des électeurs ruraux. Cette étude de Michael Pal et Sujit Choudhry puise aux données des recensements de 1996 et 2001 pour réexaminer cette inégalité à la lumière d'importants changements démographiques. Le nombre d'immigrants issus des minorités visibles au Canada s'est accru à la fois en chiffres absolus et en proportion de la population totale. De plus, la majorité d'entre eux vit dans les vastes zones urbaines du pays. Il est donc probable que le vote des minorités visibles en milieu urbain se trouve dilué.

Les auteurs ont établi le poids des votes d'une circonscription en échelonnant sur une moyenne nationale le nombre d'électeurs de chaque circonscription, de manière à ce que le poids d'un vote « moyen » ait une valeur de 1. Ils ont ensuite utilisé des données sur les minorités visibles des circonscriptions urbaines pour mesurer leur force électorale relative.

### Principales conclusions

- En 1996, le poids d'un vote rural aux élections fédérales était de 1,15 contre 0,97 pour l'ensemble des électeurs urbains. Presque identique à celui des électeurs urbains, le poids du vote des citoyens des minorités visibles en milieu urbain était de 0,96.
- En 2001, le poids du vote des électeurs urbains issus des minorités visibles avait baissé à 0,91, celui des électeurs urbains s'était maintenu à 0,96 et celui des électeurs ruraux avait augmenté pour atteindre 1,22. La dilution du vote des minorités visibles s'était donc aggravée par rapport aux deux autres groupes d'électeurs, essentiellement parce que ces minorités tendent à se concentrer dans les circonscriptions urbaines comptant déjà un grand nombre d'électeurs.
- Quand on examine la question par province, on découvre que le vote des minorités visibles en milieu urbain a moins de poids en Colombie-Britannique (0,84), en Alberta (0,87) et en Ontario (0,90). Une tendance qui devrait s'accroître, car c'est dans ces trois provinces qu'on observe la plus forte croissance de population (largement stimulée par l'immigration de minorités visibles).
- Les auteurs ont aussi évalué la dilution future du vote des minorités visibles selon une estimation du nombre de résidents permanents qui obtiendront leur citoyenneté (et donc le droit de voter). Si tous les résidents permanents en âge de voter obtenaient leur citoyenneté et exerçaient leur droit de vote, le poids du vote des minorités visibles en milieu urbain chuterait à 0,85, soit à seulement 67 p. 100 du vote rural.

### Incidence politique et axes de réforme

Michael Pal et Sujit Choudhry soutiennent qu'en vue de favoriser l'intégration des immigrants issus des minorités visibles le Canada doit s'assurer que ses institutions politiques sont perçues comme étant « scrupuleusement équitables » pour ce qui est de représenter les intérêts des nouveaux membres de sa collectivité. Et ils font plusieurs suggestions en vue de renverser la tendance à la dilution du vote des minorités visibles :

- Pour réduire les variations provinciales relatives au poids des votes, on pourrait modifier la *Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales* de manière à ce que la population entre circonscriptions ne puisse varier de plus de 10 p. 100, voire de 5 p. 100 (l'écart autorisé est actuellement de +/- 25 p. 100). S'ils reconnaissent qu'il faudrait une bonne dose de volonté politique pour appliquer cette mesure, les auteurs jugent qu'elle serait d'une grande efficacité.
- On pourrait aussi soumettre la question de la dilution du vote aux commissions de délimitation des circonscriptions, organismes ayant la responsabilité de tracer et de modifier les limites géographiques des circonscriptions. En vertu de la *Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales*, ces commissions doivent effectuer des consultations et elles sont plutôt réceptives aux suggestions constructives.
- On pourrait enfin augmenter le nombre de sièges à la Chambre des communes. Les auteurs estiment qu'avec 327 sièges au lieu des 308 actuels on tiendrait compte de la croissance démographique de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario, tout en renversant l'accélération de la dilution du vote chez les minorités visibles observée depuis 1996.

### Commentaire de l'IRPP

Le gouvernement Harper a récemment annoncé qu'il admettra entre 240 000 et 265 000 immigrants comme résidents permanents en 2007. Cette annonce met en évidence le besoin du Canada de s'outiller pour favoriser l'intégration de ces nouveaux arrivants. Le fait que, depuis quelques années, les immigrants ne s'intègrent pas aussi bien économiquement que ceux des cohortes précédentes est un signe d'alarme. Cette étude montre que l'intégration politique des immigrants, en particulier ceux issus des minorités visibles, pose aussi un problème au pays. Les décideurs politiques doivent donc agir sur les deux plans. L'intégration politique des immigrants est sûrement un levier important en vue de favoriser l'intégration économique.